



MAIRIE 13^e & 14^e
ARRONDISSEMENTS
7^e SECTEUR

Marseille, le 7 juillet 2010

GH/SA/MH/PM N° 402

Monsieur Jean-Claude GAUDIN
Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Ancien Ministre
Hôtel de Ville

Objet : Rentrée scolaire 2010 des enfants de moins de 3 ans

Monsieur le Sénateur-Maire,

Lors du Conseil Municipal du 21 juin dernier, vous avez déclaré que votre majorité municipale n'avait « jamais laissé un seul enfant sur le carreau ».

Vos propos relayés par la presse locale, contraient l'inquiétude patente des élus de l'opposition sur l'épineuse question de la petite enfance et de la scolarisation des moins de 3 ans.

Par délibération en date du 16 juin 2010 - n° 10-54 75, le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements demandait l'abandon du décret dit « Morano » véritable projet de déqualification du secteur de la petite enfance et de l'école maternelle, élément important du système éducatif français, qui accueille dans un service public et gratuit 35 % des enfants de 2 ans et pratiquement 100 % des enfants de 3 à 6 ans.

Cette délibération, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, vous a été transmise en amont du Conseil Municipal du 21 juin 2010. Bien que le Code Général des Collectivités Territoriales vous en fasse obligation, vous n'avez pas enrôlé cette délibération au Conseil Municipal.

A ce jour, alors que le Code de l'Education, dans son article L.113-1 stipule que « *Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande* », et que « *L'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'Outre-Mer* », la situation dans les 13^e et 14^e arrondissements de Marseille est très alarmante.

En effet, 199 enfants qui n'auront pas atteint l'âge de 3 ans le 2 septembre 2010 ne seront pas admis en maternelle. A cela s'ajoutent 150 enfants des écoles situées en Z.E.P. Donc quelque 350 enfants de 28 écoles maternelles sur les 54 que compte le 7^e Secteur vont être délaissés par les Pouvoirs publics.

Cette situation est inacceptable.

—/—

Le 2 juin dernier, lors de la présentation au Sénat du « Colloque sur l'innovation à l'école, l'autonomie des établissements et la performance de l'enseignement » organisé par la Fondation pour l'École, vous avez déclaré être fier d'avoir œuvré pour la construction de 30 lycées publics neufs durant vos douze années de Présidence de la Région PACA.

Vous avez également insisté sur l'importance de laisser aux parents le libre choix de l'enseignement pour leurs enfants.

Aujourd'hui, sept cents parents sur les 13^e et 14^e arrondissements vous demandent de respecter leur choix d'inscrire leurs enfants à l'école maternelle.

Afin d'apporter une réponse à cette légitime préoccupation, nous demandons au Premier Magistrat de la Ville de Marseille les mesures qu'il compte prendre en la matière.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'assurance de notre respectueuse considération.



Sylvie ANDRIEUX
Conseillère municipale et communautaire
Députée



Garo HOVSÉPIAN
Maire des 13^e et 14^e arrondissements
Conseiller régional